



Paris le 18 juin 2020

Motion de soutien à Vincent NIORE

Le 25 juin prochain, se tiendra l'audience disciplinaire initiée par Madame la procureure générale de Paris à l'encontre de notre confrère Vincent NIORE.

Délégué du bâtonnier de Paris, choisi pour veiller à la régularité des opérations de perquisition dans nos cabinets et domiciles, comme au respect de nos droits, Vincent NIORE déploie partout en France sa compétence et son énergie au service des confrères et consœurs inquiétés.

Aux termes d'un chantage aussi vain qu'exceptionnel exercé auprès de l'ancien bâtonnier de Paris par le procureur de la République et le président du Tribunal judiciaire visant à l'évincer de ses fonctions, le parquet général a franchi une étape supplémentaire en demandant au Conseil de l'Ordre de le convoquer devant le conseil de discipline.

Le SAF rappelle qu'à chacune de ses interventions notre confrère ne fait que son devoir : défendre la défense.

Son efficacité paraît déranger à tel point qu'il est légitime de s'interroger : ne sont-ce pas ses fonctions et compétences mêmes qui dérangent, tant il serait sans doute plus aisé d'investir nos cabinets et d'ouvrir nos dossiers sans contrôle ni limite.

Le SAF, au-delà de la personne de Vincent NIORE qu'il assure de son soutien indéfectible, constate les atteintes portées aux droits de la défense et les difficultés que l'on finit par éprouver à défendre.

Le principe de l'immunité d'audience, garant de l'indépendance de l'avocat est intangible et ne saurait être contourné par la menace de poursuites disciplinaires.

Assister et défendre, dire et ne pas laisser faire, là est chaque jour l'honneur de notre profession.

Vincent NIORE en est l'un des meilleurs défenseurs.